



RÉMY COINTREAU

Terroir, people and time

Politique de Lobbying ou de Représentation d'intérêts

Le Groupe Rémy Cointreau n'autorise pas le financement d'activités politiques et interdit toute activité politique au nom du groupe.

Cependant, en tant qu'acteur clé de l'industrie des spiritueux, nous exerçons des activités de lobbying (représentation d'intérêts) dans les pays où nous opérons.

Une activité de lobbying est toute communication orale ou écrite avec un agent public dans le but d'informer et/ou d'influencer une décision à prendre. Cette définition peut varier en fonction des règles applicables dans chaque juridiction.

Par exemple, les situations décrites ci-dessous sont considérées comme des activités de lobbying:

- Prendre contact avec un membre du Parlement ou un agent du gouvernement pour discuter et tenter d'influencer l'adoption, l'approbation ou l'introduction d'une norme, d'une loi ou d'un règlement ;
- Prendre contact avec un comité chargé de définir des règles ou des droits de douane.

Au sein de Rémy Cointreau, les activités de lobbying sont menées par l'intermédiaire de fédérations ou d'organisations représentant le secteur d'activité du Groupe et par la Direction des Affaires Publiques du Groupe. Nous employons des professionnels à temps plein ou des consultants externes pour travailler sur les activités de lobbying au sein de nos différentes zones géographiques d'exploitation.

Nos activités de lobbying sont menées conformément à nos politiques de développement durable (RSE) et éthique. À ce titre, les activités de lobbying sont réalisées dans le respect de (i) la législation et la réglementation locales en vigueur, (ii) les principes généraux définis dans notre politique de lobbying et (iii) notre Code de Conduite qui comprend notamment des règles interdisant toute tentative de corruption d'agents publics.